

Projet d'établissement.

Le projet d'établissement définit les différents choix pédagogiques et les actions concrètes que l'équipe éducative du CEPES entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique de la Province du Brabant Wallon, pouvoir organisateur.

« L'enseignement provincial est un enseignement officiel, neutre, soucieux de qualité, proche et ouvert à tous, tourné vers l'entreprise, imprégné du monde qui l'entoure et favorisant le développement de citoyens libres, tolérants et responsables. »

Le CEPES est une école tournée vers l'enseignement général, technique et professionnel visant une formation de qualité qui ouvre sur

* Des études universitaires et supérieures

* Des études sportives

* Des études créatrices et artistiques

* L'industrie

* Le bâtiment

* L'entreprise

* Le secteur social et paramédical

* Le monde du travail

* L'internationalité intra et extra européenne

Par son projet d'établissement, le CEPES veut encourager

La communication, le dialogue et le respect de chacun dans ses différences

La responsabilisation, l'autonomie et l'esprit critique



La valorisation de chacun au travers de l'exigence et de l'effort

Le CEPES ne se contente pas d'une approche théorique. Il se donne pour but d'amener les élèves à être des acteurs de leur quotidien, des sujets conscients des enjeux, des citoyens actifs dans la société comme dans l'école. Ainsi la

participation de tous les acteurs de l'école est indispensable à l'élaboration et la réalisation de projets.

Dans un souci pédagogique, éducatif et relationnel, le projet d'établissement du CEPES vise à mettre en œuvre des espaces-temps, des structures et mécanismes pédagogiques adaptés à chaque degré et aux différents partenaires de l'école.

1) La communication, le dialogue et le respect de chacun dans ses différences.

a) Communication et concertation avec l'élève et ses parents

Pour les élèves mineurs et de préférence pour les élèves majeurs, la volonté du corps enseignant et éducatif est d'entretenir un partenariat avec les parents ou avec la/les personne(s) responsable(s) et l'élève.

Le but est de soutenir l'élève, de l'encadrer au mieux et de rendre les parents (le/la/les responsable(s)) partie prenante du processus éducatif de l'élève.

Les parents sont informés par le bulletin et le journal de classe du travail et du comportement de l'élève.

En complément des informations transmises dans le bulletin, les points des épreuves, bilans, devoirs et attitude face au travail relatifs à chaque cours sont indiqués dans le journal de classe, principal outil d'information et d'évaluation formative.

De même, les remarques concernant le respect de l'élève face au règlement scolaire, au respect des autres, à son autonomie et sur toute information relative à la vie scolaire sont notées dans ce document qui constitue un lien privilégié entre la famille et l'école. Il est soumis à la signature des parents au moins une fois par semaine.

De plus, lorsque la situation l'exige, des courriers d'information et d'invitation à rencontrer l'équipe éducative et/ou la Direction sont envoyés aux parents.

Les parents ainsi que l'élève sont invités quatre fois par an à rencontrer les enseignants. Ils sont reçus dès qu'ils le souhaitent, de préférence sur rendez-vous.

L'information de certains moments « clés » de la vie scolaire se fait par courrier (réunion des parents, horaire des examens, journées pédagogiques,...)

b) Communication au sein de l'école

Cette communication au sein de l'école peut se faire via différents vecteurs d'information :

* Les délégués d'élèves

Les élèves sont associés aux décisions qui règlent la vie quotidienne de l'école. L'action de ces délégués au sein de l'établissement porte principalement sur la prévention, voire l'amélioration des conditions de travail, la proposition de projets pédagogiques et pratiques sur le fonctionnement de l'établissement, la communication pour éviter tout malentendu, l'engagement à promouvoir la tolérance et la solidarité.

* Des valves d'information aux élèves dans chaque implantation. Les informations pratiques sur la vie de l'école y sont affichées dans les différents préaux.

* La relation éducateur, professeur et élèves. La mise en place d'éducateur de référence par option et/ou niveau permet une attention et un dialogue constants. Ces éducateurs et les titulaires de classe sont les interlocuteurs privilégiés de l'élève. Ces relais n'hésitent pas à prendre contact avec l'équipe de Direction afin de mettre en place des soutiens aux élèves.

* Les échanges au sein de l'équipe éducative

Il semble important et nécessaire au corps enseignant et éducatif d'intensifier les échanges entre eux d'une part et entre eux et la Direction d'autre part. Cela se concrétise par des structures de concertation sur l'organisation de la vie scolaire sous ses différents aspects et la mise en application pratique de ces projets. La participation aux journées pédagogiques, réunions de coordination, conseils de classe est le garant de la mise en place du projet éducatif.

c) Les échanges avec les partenaires de l'école.

La participation aux différentes réunions de l'établissement de l'équipe de l'internat, du PMS et de l'IMS permet une coordination accrue entre les différents acteurs du processus scolaire. Toutefois, le rôle de chacun dans le processus scolaire de l'élève et dans les choix des orientations de l'élève doit être clairement établi.

Les partenariats avec les opérateurs de la vie sociale (CPAS, SAJ, SPJ, services de prévention, AMO, ...) sont mis en place de manière à ce que toute intervention relative au soutien de l'élève dans le processus scolaire puisse être suivie en parfaite collaboration.

Le CEPES propose chaque année des activités à caractère pédagogique aux élèves des écoles primaires du réseau officiel subventionné afin de leur offrir un premier contact avec l'enseignement secondaire.

d) Le respect de chacun dans ses différences.

* L'organisation d'une classe passerelle au sein de l'établissement et l'intégration des élèves primo-arrivants dans l'établissement font partie intégrante du projet d'établissement.

* Des contacts réguliers avec le Centre des réfugiés sont privilégiés et des activités communes organisées.

La sensibilisation à l'autre et le respect de chacun sont favorisés par des actions menées dans le cadre de l'action « école sans racisme ».

* L'accueil des élèves souffrant d'un handicap physique est effectué dans l'école, des structures sont mises en place en terme d'aménagement de locaux et d'horaire lorsque ce handicap le nécessite afin de permettre leur intégration. Lorsqu'il s'agit d'un élève provenant de

l'enseignement spécialisé, une collaboration est mise en place dans le cadre de l'accompagnement de l'élève. Cette intégration doit être en adéquation entre l'offre de formation proposée par l'établissement et les besoins de l'élève.

* La gestion des locaux est organisée de telle façon qu'elle optimise l'équipement mis à la disposition des élèves et qu'elle développe le respect de l'individu, du matériel et des infrastructures. En cas de non-respect, une médiation positive pourrait déboucher sur la réparation des dommages causés à la communauté.

* Le CEPES veille également à organiser des structures qui permettent l'individualisation de l'enseignement et la remédiation au maximum des possibilités qui lui sont offertes.

* Notre école se donne également comme objectif d'éduquer les jeunes à la citoyenneté et à l'insertion dans une société où la multiplicité des origines, des coutumes et des croyances puisse être pleinement acceptée.

L'apprentissage de la tolérance passe par le respect des différences mais aussi par la non provocation. Tout naturellement, les tenues et/ou les signes provocateurs ne seront pas acceptés.

2) La responsabilisation, l'autonomie et l'esprit critique.

a) La responsabilisation et l'autonomie reposent sur la définition de règles claires connues de tous. Les règlements des études et d'ordre intérieur sont la principale référence à propos de laquelle les élèves sont informés.

En cas de situation litigieuse, un rappel est fait de ces règlements. L'élève est informé de ses devoirs et de ses droits. Toutefois si le non-respect des règlements persiste, l'élève sera sanctionné comme prévu dans le règlement d'ordre intérieur.

b) L'élève est responsable de son comportement relationnel. La Direction et les membres du personnel particulièrement chargés de la discipline l'aident à formuler son engagement personnel. La rédaction d'un contrat peut être réalisée en partenariat avec l'équipe éducative. Au premier degré, ce processus s'appuie sur le PIA (parcours interne d'accompagnement).

c) Le rôle des délégués de classe est défini. Ils sont investis de la représentativité des avis et suggestions émis par leurs condisciples. Ils contribuent, si cela s'avère nécessaire, à la résolution de problèmes liés à la discipline et à la vie quotidienne de l'école.

d) Tout au long du processus d'apprentissage dans l'enseignement secondaire, les travaux de recherche personnelle, l'individualisation de l'enseignement, l'utilisation des ressources multimédias, ... sont autant de moyens mis à la disposition de l'élève pour l'inciter à devenir acteur de sa formation et à développer son esprit critique.

Dans ce cadre, comme aboutissement du cycle secondaire des travaux de fin d'étude sont élaborés par les élèves de 6^{ième} année de l'enseignement de transition.

e) L'organisation d'activités parascolaires permet à l'élève de s'ouvrir à la culture et à l'esprit critique.

Des activités théâtrales sont proposées comme exercices de communication d'expression, selon les opportunités. Ce genre peut être également utilisé comme moyen d'expression et de création par les élèves eux-mêmes.

Des manifestations conviviales favorisent et développent un climat et un esprit d'école. Ces activités sont réalisées avec le soutien de l'Amicale de l'école. Elles permettent donc de contribuer au financement de certains projets d'élèves collectifs ou individuels et aussi de travailler à la promotion de l'établissement.

Des voyages et excursions à caractère culturel, social se déroulent également à la demande des élèves ou à l'initiative de professeurs.

Des stages hors grille horaire peuvent être organisés pour toute section ou orientation d'études.

La participation à des activités sportives extérieures ou à des tournois est encouragée par les professeurs d'éducation physique dans le but d'acquérir de nouvelles techniques sportives mais également de stimuler une saine émulation.

f) Les enseignants développent, dans le cadre de leur cours, des activités liées au développement durable débouchant sur des activités au sein de l'établissement initiées par des élèves comme le tri des déchets, l'alimentation saine, l'économie d'énergie, ...

3) La valorisation de chacun au travers de l'exigence et de l'effort.

a) Au début de l'année scolaire ou de la période durant laquelle il enseigne, le professeur formule oralement ou par écrit les objectifs de son cours et les compétences à atteindre, ses attentes en matière d'apprentissage et de comportement, ainsi que les méthodes d'évaluation auxquelles il a recours dans la certification, la formation et l'attitude face au travail. Le professeur formulera cette certification en terme de compétences à atteindre, de critères d'évaluation et d'indicateurs permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Le système de cotation permet l'évaluation formative de l'élève. Le professeur informera l'élève et ses parents des circonstances qui justifient l'application d'évaluations formatives et certificatives.

b) Lire, s'exprimer, raisonner constituent des atouts primordiaux pour faire face aux exigences de la société de demain. Des activités sont mises en place au sein des cours afin de favoriser ces compétences.

c) Le parcours du premier degré commun s'effectue en trois ans maximum. Le CEPES organise les années complémentaires du premier degré ainsi que le premier degré différencié.

L'organisation de l'horaire, la taille des groupes et les moyens pédagogiques tendent à individualiser l'enseignement en fonction des lacunes personnelles des élèves. La mise en place d'un tutorat des élèves de 1^{ière} année par les élèves des sections agents d'éducation est un outil pédagogique supplémentaire.

d) Une attention particulière est donnée à la pédagogie du projet. Elle est utilisée particulièrement au premier degré commun et au premier degré différencié comme outil de motivation, de structuration des acquis, comme expérience valorisante pour l'individu et comme entraînement au travail collectif.

e) Pour les élèves qui ont un parcours accidenté, après de longues périodes d'absence ou de décrochage scolaire, l'équipe pédagogique établit avec l'élève un ordre de priorité qui lui permette de combler ses lacunes à un rythme adapté.

f) Au troisième degré de l'enseignement technique et professionnel, des stages en entreprise sont organisés là où ils sont prévus à la grille horaire, mais aussi hors grille chaque fois que l'équipe pédagogique le juge utile à la formation des élèves. Ils constituent un plus pour l'élève qui entre ainsi en contact avec le monde du travail.

Ces stages font l'objet :

- * d'une préparation en classe

- * d'un suivi et de l'assistance des professeurs pendant le déroulement du stage

- * d'une mise au point concernant l'évaluation du maître de stage.

Les contacts avec les milieux professionnels s'officialisent lors des stages et de la préparation des épreuves de qualification mais ils sont également privilégiés :

- lors de la visite d'entreprises

- par l'accueil dans les classes de personnes ressources

- lors de l'organisation de conférences, de séminaires, ...

g) La plupart des supports pédagogiques sont acquis par l'école, en concordance avec les programmes et les compétences à acquérir, dans le souci d'assurer une continuité des apprentissages à travers les différents niveaux. L'initiative créatrice et concertée des professeurs permet de proposer les outils nécessaires à une formation de qualité. Ces supports respectent la pédagogie active développée au CEPES ainsi que les règles éthiques par rapport aux valeurs démocratiques.

h) Dans l'enseignement de qualification, dans de nombreuses orientations, l'aboutissement du cycle du secondaire se concrétise par une épreuve de qualification en fin de 6^{ième} année. Cette épreuve est certificative.

Celle-ci sera préparée dès la fin du deuxième degré par l'organisation d'épreuves intégrées. Ces épreuves ont au départ un caractère plus formatif que certificatif mais elles évoluent vers des épreuves certificatives permettant d'articuler entre-elles les compétences dans différents cours.

4) l'immersion anglais : un projet différent mais dans le respect du projet d'établissement.

Afin de poursuivre les trois lignes directrices du projet d'établissement, pour rappel :

-la communication, le dialogue et le respect de chacun dans ses différences

- la responsabilisation, l'autonomie et l'esprit critique

-la valorisation de chacun au travers de l'exigence et de l'effort,

le CEPES propose l'enseignement en immersion anglais au premier degré ainsi que la poursuite de cet enseignement au deuxième et troisième degrés dans la filière de l'enseignement général de transition.

Ce projet s'intégrera dans un projet global d'ouverture internationale intra ou extra européenne qui permettra d'ouvrir l'école sur le monde, de valoriser sa diversité culturelle.

L'immersion en anglais va permettre de mettre l'élève en condition de communication. L'enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère fournit aux élèves la possibilité d'utiliser cette langue dans un cadre naturel. L'objectif premier de ce type d'enseignement est de permettre aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques. Ces compétences ont pour effet de promouvoir la flexibilité intellectuelle et de s'imprégner de la culture liée à cette langue.

C'est dans ce contexte que nous proposons au 1er degré la grille suivante :

o Langue moderne I anglais 4 h

o Formation historique, sociale et économique :

o Histoire 2 h

o Géographie 2 h

o Education par la technologie 1 h

o Activités complémentaires :

Atelier de conversation néerlandais 2 h

9 heures en immersion et 2 heures d'activités complémentaires liées à la langue d'immersion dans le cadre des sphères organisées au 1er degré.

L'immersion s'adresse à tous les élèves ayant une bonne maîtrise du français qui ont une motivation personnelle d'apprendre l'anglais.

Les cours donnés en langue d'immersion devront respecter les prescrits (programmes) légaux. Le contenu de ces cours sera identique à celui des autres classes.

L'enseignement en immersion tend à développer chez l'élève :

- o une motivation non dissimulée pour les apprentissages en deuxième langue et à posteriori pour l'apprentissage d'une troisième voire d'une quatrième langue

- o une faculté à la pensée créative accrue

- o des facultés métalinguistiques plus avancées, une meilleure compétence analytique, un contrôle cognitif supérieur des opérations linguistiques

- o de meilleures performances dans les tests de perception spatiale de meilleures performances dans les tests de perception spatiale.

Mise en place d'un comité d'accompagnement.

La Direction et la sous-direction (Mme Houart Marie-Louise et M Debelder) de l'établissement scolaire.

Les professeurs qui enseignent dans la/les classes d'immersion

L'éducateur en charge des élèves

Un membre du PMS

L'institutrice en chef des écoles communales (Mme Souki Boogaerts)

Des professeurs donnant cours au deuxième degré de l'enseignement secondaire général.

Des représentants des parents qui siègent au conseil de participation

Le comité d'accompagnement local se réunit une fois par trimestre pour évaluer le projet d'immersion, pour permettre aux représentants des parents de rencontrer les professeurs en immersion et pour analyser de manière globale et non individuelle les résultats des élèves en immersion.

En cas de problème dans une classe d'immersion, le Comité d'accompagnement local peut, à la demande d'un de ses membres et en accord avec la Direction, demander une réunion extraordinaire afin d'examiner le problème rencontré et rechercher des pistes pour remédier aux problèmes rencontrés.

Mesures prises dans l'établissement en terme d'outils pédagogiques.

- o Proximité du centre de langues mis à disposition par le pouvoir organisateur

- o Utilisation des centres cyber-média dans l'établissement et utilisation de logiciels à l'apprentissage de la langue d'immersion

- o Par les documents supports, par le contact avec le professeur de la langue d'immersion, l'élève pourra acquérir des compétences en compréhension à l'audition et à la lecture mais également en expression orale et écrite.

o Utilisation des projecteurs multimédias et/ou tableaux interactifs afin d'exploiter des sources audio-visuelles

o Achat d'ouvrages en langue d'immersion afin d'étoffer la bibliothèque

o Contact avec une école anglaise afin de permettre des échanges .

Mesures prises pour assurer la continuité de l'enseignement en immersion.

Le comité d'accompagnement local est composé de professeurs du deuxième degré de l'enseignement général afin d'assurer une coordination lors de la poursuite des études en immersion.

Le CEPES organise différents types d'enseignement (général de transition, technique de transition, technique de qualification et professionnel) pour permettre aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre l'immersion de se réorienter.

La poursuite d'échanges divers avec des écoles anglaises peut être un enrichissement supplémentaire.

Et si l'élève rencontre des difficultés en cours de route ?

L'équipe des professeurs sera particulièrement attentive à diagnostiquer les difficultés rencontrées et à diriger l'élève vers la structure de remédiation mise en place au sein de l'établissement.

Outre les remédiations usuelles en français, mathématique et langue moderne I ; une remédiation en anglais langue d'immersion sera créée afin de pouvoir orienter les élèves en difficultés non